



COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

Procès Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 7 avril 2023

PV-CM N°23-04 DU 07/04/2023

L'An deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VILLE SOUS ANJOU, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation de Monsieur Luc SATRE, Maire.

Conseillers Municipaux : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 mars 2023.

PRESENTS : M. SATRE, M. THIVOLLE, Mme PELLAT, M. LAFUMAS, M. GOYET, M. GUIGUES, Mme HITIER, Mme MORAND, Mme SERVONNAT, M. TELMON.

EXCUSÉS :

Monsieur Virgile MONCHAUX donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.
Monsieur Jacky LAURAND est excusé.
Madame Gilianne GROS est excusée.
Madame Eliane KHELIFI est excusée.

M. Luc SATRE ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Josiane PELLAT est désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Monsieur Luc SATRE soumet au vote le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023 qui est adopté à l'unanimité.

2. Délibération relative à l'approbation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant total de 443 971,00 € de la manière suivante :

EXCEDENT AU 31/12/2022	
◆ A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	200 000,00 €
◆ Affectation de l'excédent reporté de la Commune (report à nouveau créditeur - ligne 002)	243 971,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

3. Délibération relative aux taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les taux d'imposition 2022 et les simulations de modifications des taux d'imposition 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas apporter de modifications aux taux d'imposition qui resteront inchangés par rapport à l'année 2022 et demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ces taux applicables pour l'année 2023.

- Taxe d'Habitation : 10,76 %
(Résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)
- Taxe Foncière Bâti : 33,65 %
(Taux communal 17,75% + taux départemental 15,90%)
- Taxe Foncière Non Bâti : 48,05 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les taux d'imposition 2023.

4. Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire fait une présentation en détail du budget primitif 2023 :

Section Fonctionnement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 1 119 381,00 €

Section Investissement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 1 233 682,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023.

5. Délibération relative à l'attribution des subventions communales aux associations au titre de l'année 2023

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'octroi des subventions accordées aux diverses associations et rappelle que l'enveloppe votée lors du budget primitif 2023 est de 14 000,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer dans un premier temps la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VSA	4 800,00 €
TOTAL	4 800,00 €

Monsieur le Maire propose de placer le solde de la somme non attribuée à ce jour, soit 9 200,00 € en divers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'attribution des subventions communales aux associations au titre de l'année 2023.

6. Point sur les projets en cours et vie communale

- La réhabilitation de la route de Terrebase est de la responsabilité de la Famille DE VARAX (dommages causés par les arbres du Château). Des travaux vont être engagés par la CC EBER qui seront financés par la Famille DE VARAX.

- Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par la Mairie de Roussillon afin de convenir d'un rendez-vous pour l'aménagement et la sécurisation du chemin de la Sanne.
- L'aménagement de l'aire de jeux est actuellement en cours de réalisation.
- Une réunion à l'initiative de la commune a été organisée dans le cadre du projet de l'OAP « Des Aires » (membres présents : Elus – bureau d'étude en charge de la révision du PLU – Techniciens de la CC EBER – propriétaires et voisins concernés par le projet).
- Dans le cadre de la révision du PLU, l'enquête publique se tiendra du 05/05/2023 au 06/06/2023.
- Le PC relatif à la réhabilitation des bâtiments de l'ancienne poste a été rejeté par les ABF. Un dossier modificatif va être déposé.
- L'installation de la fibre a été réalisée dans les bâtiments de l'école et de la Mairie.
- La candidature d'un agent au service technique a été retenue. La commune a établi un contrat pour une durée d'un mois renouvelable.
- La maquette du Pass' Partout est actuellement chez l'imprimeur. La distribution devrait avoir lieu fin avril – début mai. Une réflexion est menée afin de savoir si ce type de communication au format papier est toujours d'actualité.
- Madame PELLAT incite les membres du conseil municipal à prendre connaissance du mémento « Préservons les animaux » qui a été réalisé par le conseil d'enfants intercommunal.
- Dans le cadre des élections sénatoriales, le conseil municipal devra se réunir le 9 juin prochain.
- Monsieur GUIGUES, Président de l'association cantine, indique que le prestataire de repas lui a annoncé une hausse du coût des repas
- L'ATSEM actuellement en congé parental a demandé une prolongation de son congé pour l'année scolaire 2023/2024.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 10 mai 2023 à 20h00.

7. Dépenses réalisées sur la période « Février 2023 »

ENTREPRISES	OBJETS	MONTANT TTC
FONCTIONNEMENT		
EUROFEU	VERIFICATION ANNUELLE EXTINCTEURS	2 079.36 €
FINAND FAURE	TRANSPORT CAR ECOLE - SPECTACLE CLONAS SUR VAREZE	140.00 €
	TRANSPORT CAR ECOLE - CYCLE PISCINE	1 170.00 €
PRIMAGAZ	LIVRAISON GAZ SALLE DES FETES	1 797.28 €
AM SECURITE	REPARATION ALARME MAIRIE	157.56 €
ATREAL	MAINTENANCE LOGICIEL ELECTIONS	201.60 €
CRUCHE	VŒUX DU MAIRE	289.50 €
GRILLON		189.96 €
INTERMARCHE		178.60 €
ASSOCIATION DES MAIRES	APPEL DE COTISATION ANNEE 2023	401.05 €
CAUE		200.00 €
AMR38		106.00 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		6 910.91 €
INVESTISSEMENT		
BTS MACONNERIE	PIQUAGE ENDUIT ANCIENNE ECOLE-MAIRIE	2 748.00 €
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT		2 748.00 €

Fin de la séance à 20h30.

PV CM 23- 04 du 7 avril 2023.

M. Le Maire,
Luc SATRE